

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

07 Mai 2015

Tenue de la 1ère édition du séminaire Afrique sur le renforcement des capacités de régulation des télécommunications

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) organise du 06 au 08 Mai 2015 à l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) à Rabat, la 1^{ère} édition du séminaire Afrique sur le « renforcement des capacités de régulation ».

Un événement auquel prend part les membres des autorités de régulation des télécommunications de 11 pays africains.

Les participants à ce séminaire traiteront durant trois jours, de thématiques liées à la régulation des télécommunications, telles que les leviers de régulation d'accès aux infrastructures de télécommunications, la généralisation de l'accès aux services de télécommunications, le traitement des litiges en matière de concurrence ainsi que le cadre législatif et réglementaire régissant le secteur des télécommunications.

Par ailleurs, ce séminaire sera l'occasion d'échanger sur les stratégies mises en place pour le développement du haut débit.

Ce séminaire s'inscrit pleinement dans la vision nationale de développement de la coopération Sud-Sud avec les pays africains, et entre dans le cadre des actions menées par l'ANRT en vue de renforcer la coopération et l'échange d'expériences bilatérale et multilatérale avec ses partenaires étrangers.

Ainsi, Plusieurs visites d'échanges et formations sont organisées chaque année au profit des responsables et cadres de régulateurs de télécommunications africains.

Ces actions visent à contribuer communément à supporter les pratiques de régulation et à améliorer les performances du secteur des télécommunications dans notre continent.

En effet, durant les prochaines années, les autorités de régulation africaines devront faire face à plusieurs défis et saisir les opportunités que présentent les TIC pour en faire un moteur de croissance économique et sociale.

Dans un environnement marqué par la convergence, les régulateurs africains sont désormais, appelés à unir leurs efforts pour mettre en place un nouveau cadre de régulation sectorielle, en vue d'entretenir la stabilité et la prévisibilité dans le secteur des télécommunications.